

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-23

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoir : 1
Votants : 10

L'an deux mil seize
Le 12 juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 5 juillet 2016

**OBJET : LANCEMENT DU PROJET POUR L'ETUDE DE FAISABILITE POUR
CONTINUER LA LIAISON DOUCE DES ROLLANDS JUSQU'AU BESSERAY**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Erwan BRACCHI

EXCUSES : Marcel BERTHIER, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON donne pouvoir à A. DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET.

Arnaud DUCELLIER FAUVY est élu secrétaire de séance.

M. le Maire expose aux conseillers le projet de continuité de la liaison douce existante. Il s'agit de sécuriser les piétons depuis le Hameau des Rollands jusqu'au chemin du Bessera.

Il demande au conseil de valider le projet de continuité de la liaison douce existante, de l'autoriser à lancer l'étude de faisabilité auprès des entreprises sous réserve que les subventions demandées le permettent, de l'autoriser à demander les subventions afférentes aux organismes compétents : Conseil départemental, Conseil régional, réserve parlementaire, subvention d'Etat (DETR).....et à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VALIDE le projet de continuité de la liaison douce existante.

AUTORISE le maire à lancer l'étude de faisabilité auprès des entreprises sous réserve que les subventions demandées le permettent

AUTORISE le maire à demander les subventions afférentes aux organismes compétents : Conseil départemental, Conseil régional, réserve parlementaire, subvention d'Etat (DETR).....

AUTORISE le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité
Affiché et Certifié exécutoire
Fait à TRAMOLÉ

